

La proposition de budget 2019 des soins de santé adoptée

■ Les mutualités socialistes ont voté contre. L'Absym s'est abstenue.

La proposition de budget pour les soins de santé de 2019 a été approuvée à la majorité lundi par le comité de l'assurance de l'Institut national d'assurance-maladie invalidité (Inami), dans lequel siègent les représentants des mutualités et des prestataires de soins. La Mutualité chrétienne s'est positionnée en faveur du budget, *"mais pas inconditionnellement"*, a-t-elle souligné mardi. Les mutualités socialistes ont voté contre, proposant une alternative, tandis que les libérales se sont engagées pour le budget de 26,5 millions d'euros. *"Dans l'intérêt du patient, nous avons tout fait ces dernières semaines pour parvenir à un accord. Nous nous réjouissons donc qu'une large majorité soutienne cette proposition. Mais cela ne change rien à nos préoccupations"*, a déclaré Jean

Hermesse, secrétaire général de la Mutualité chrétienne.

Celle-ci avance quatre principes essentiels : une vision à long terme de l'accord budgétaire, la création d'un groupe de travail pour contrô-

ler le budget et garantir la transparence, ainsi que de nouvelles initiatives dans le secteur de la santé. Le quatrième point relève des prix *"exorbitants"* des médicaments innovants : *"Le budget du secteur pharmaceutique fait également l'objet de nombreuses réserves. Des dépassements importants y sont enregistrés année après année"*, souligne la Mutualité chrétienne.

Décision finale avant la mi-octobre

Le projet de budget et ces quatre principes se trouvent maintenant sur la table du conseil général de l'Inami, qui doit rendre sa décision finale avant la mi-octobre.

Les mutualités socialistes ont, elles, voté contre la proposition, *"qui contient de nombreuses ambiguïtés"*. Elles ont introduit une proposition alternative qui inclut notamment la nécessité de corriger le dépassement structurel du budget pharmaceutique.

Quant aux mutualités libres, qui ont voté pour la proposition, elles insistent pour que les principes de base de la proposition soient respectés, la vision à long terme des soins de santé notamment. Elles plaident également pour la mise en place

d'un groupe de travail qui examinerait le budget pharmaceutique.

Impossible de revaloriser les prestations

L'Absym, quant à elle, *"a dû constater qu'il n'y avait pas de moyens financiers supplémentaires disponibles pour sa proposition de revalorisation de toutes les consultations jusqu'à 30 euros et elle s'est abstenue de voter"*, a-t-elle rapporté mardi. *"Pour l'Absym, il est inacceptable que les dépenses réservées aux honoraires médicaux soient ainsi condamnées à stagner"*, a insisté l'association belge des syndicats médicaux selon laquelle il faudrait libérer un budget de 255 millions d'euros réparti sur quatre ans. (Belga)

"Il est inacceptable que les dépenses réservées aux honoraires médicaux soient ainsi condamnées à stagner."

L'Absym

Le syndicat de médecins s'est abstenu.